

En accordant cette même somme aux contribuables à revenu élevé, comme je le disais cet après-midi, il est beaucoup moins probable que cet argent soit dépensé dans un avenir proche et contribue à stimuler l'économie. En fait, normalement, cet argent serait simplement placé en banque ou investi en valeurs sans contribuer immédiatement à la création d'emplois. C'est pourquoi j'exhorte tous les députés présents à étudier sérieusement cet amendement car, en termes de justice et de stimulant économique, il serait beaucoup plus efficace que la mesure proposée par le gouvernement.

M. le président: La présidence doit examiner l'amendement proposé par le député d'Oshawa-Whitby, puis elle donnera bien sûr la parole aux autres députés qui pourraient vouloir donner leur point de vue sur cet amendement. Je ne pense pas que l'amendement soit irrecevable.

Je crois qu'essentiellement le député se conformait aux considérations dont la présidence doit tenir compte dans le cas d'un amendement de ce genre. L'amendement se rattache au projet de loi. On n'y propose pas d'augmenter l'incidence de l'impôt pour les contribuables, et en pratique, il réduirait même cet impôt. La seule question qui me fasse hésiter, c'est de décider si, dans la dernière partie de son amendement, en limitant en pratique la réduction de l'impôt, le député a modifié l'incidence de l'impôt pour les Canadiens qui y sont assujettis. Je ne pense pas que ce soit le cas. Je mentionne simplement cela comme un aspect dont pourraient vouloir traiter les députés. Mais s'il n'y a pas d'objections, la présidence est prête à mettre la motion aux voix.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne devrais peut-être pas intervenir à ce stade, monsieur le président, puisque vous êtes d'accord. J'aimerais simplement faire remarquer que cette décision est la même que celle qui avait été donnée le 23 décembre.

M. le président: Y a-t-il d'autres députés qui veulent prendre la parole quant à la recevabilité, du point de vue de la procédure, de l'amendement? Le comité est-il prêt à passer au vote?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Broadbent est rejeté par 33 voix contre 19.)

M. le président: Je déclare l'amendement rejeté. L'article 1 est-il adopté?

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2—*Déduction lors du calcul de l'impôt payable par ailleurs.*

L'hon. M. Lambert: Pour ce qui est de la proposition concernant les sociétés, on doit se souvenir que, quand je parle de sociétés, je n'oublie pas les sociétés constituées d'un particulier et de sa femme ou de deux personnes. Cette disposition s'applique des plus petites aux plus grandes au pays. Je n'ai pas d'inhibition au sujet du mot «société» comme mes amis à ma gauche. Ils croient que tout ce qui porte le nom de société ou remplit les conditions d'une société devrait être mis à mort ou imposé jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ils prétendent ne pas vouloir les mettre à mort, mais ils les imposent jusqu'à ce que mort s'ensuive et, au lieu de les tuer d'un coup sec, ils les étranglent tout simplement. C'est ici que moi et mes collègues nous nous dissocions, s'il y a jamais eu association, de ces gens.

[M. Broadbent.]

En fait, à la lumière des remarques que j'ai faites cet après-midi et par le passé, j'aurais préféré voir une réduction de 10 p. 100 sur une période plus longue parce que, pour parler franchement, le ministre essaie ce grand coup au cours d'une année d'élection et essaie ainsi de jouer les gens. L'ancien ministre des Finances avait fait la même chose. Je n'irais peut-être pas jusqu'à dire qu'il a trompé les gens, parce qu'à mon avis il ne pourrait agir délibérément ainsi, mais il a certainement trompé les gens en disant, le soir du 14 octobre, que c'était en fait une réduction de 10 p. 100 en impôts sur le revenu des sociétés à partir du 1^{er} juillet. C'était, évidemment, la déformation des faits la plus frappante qu'on puisse faire à la Chambre. La surtaxe avait été majorée et ajoutée en décembre parce qu'elle était censée être une mesure fiscale valable pour renflouer les recettes du gouvernement et maintenir l'économie à la surface. Six mois plus tard, à grand renfort d'applaudissements de la part des ministériels de l'arrière-ban, la surtaxe a été enlevée. Tout allait bien.

• (2030)

L'hon. M. Mahoney: Doucement, Marcel!

L'hon. M. Lambert: Tout allait bien.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Lambert: Pourtant en quelque cinq mois—vous savez, monsieur le président, il faut parfois hausser le ton un peu pour se faire entendre par ceux qui ont la comprenette un peu dure.

M. Lefebvre: Surtout lorsque vous n'avez pas grand-chose à dire.

L'hon. M. Lambert: Que le député se lève et nous fasse un discours sur les impôts.

M. Lefebvre: Si je ne puis pas en faire un meilleur que le vôtre, alors je n'en ferai pas.

L'hon. M. Lambert: Je sais que le député ne peut rien dire parce qu'il ne parle jamais. Nous allons voir ce qu'il fera ce soir. Je prétends qu'ils avaient tout à fait tort de parler comme ils l'ont fait en juin et celui qui était alors ministre des Finances l'a prouvé en octobre. Néanmoins, comme je le disais plus tôt aujourd'hui, les deux séries de propositions ont provoqué autant de bavardages et d'applaudissements de la part des ministériels de l'arrière-ban. Et pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce c'est dans l'ordre des choses.

J'aurais de beaucoup préféré que des initiatives positives soient prises à ce sujet en juin dernier. De fait, en décembre dernier, lorsque nous nous sommes opposés à l'imposition de la surtaxe et que nous nous sommes prononcés contre cette imposition, nous avons dit au gouvernement qu'il se fourvoyait. L'initiative adoptée six mois plus tard a montré qu'il avait tort et on s'aperçoit maintenant qu'il a doublement tort par suite de cette proposition concernant la réduction de 7 p. 100 qui prendra fin le 1^{er} janvier 1973. Cette restriction est contestable. Je ne vois pas comment on peut croire qu'un homme d'affaires fera un placement important à cause d'une seule réduction de 7 p. 100 accordée à l'égard du revenu imposable pour une période d'un an. Nous ne pourrions pas faire autrement, je suppose, que de dire que c'est mieux que rien. Je ne m'y opposerai pas. Je ne peux pas proposer une hausse du montant et il est impossible de le répartir. Cependant, tout